



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

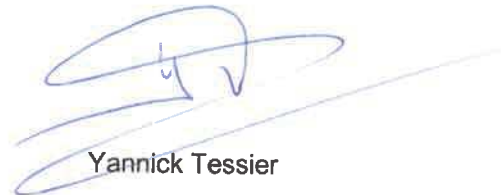
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Bourneville

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L153-16, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

Lors de sa réunion du **6 juillet 2017**, la commission a émis un **avis favorable** sur le projet de déclaration de projet liée à la construction d'un collège, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bourneville.

Pour la secrétaire de séance,



Yannick Tessier